

Conditions générales de vente

Planair

Table des matières

1. Domaine d'application
2. Organisation des cours
3. Nombre de participant-e-s et déroulement du cours
4. Exclusion d'un cours
5. Inscriptions et désinscriptions, modifications de réservation, paiement de l'écolage
6. Absences lors des leçons/sessions
7. Attestation de cours
8. Exclusion de responsabilité et assurance
9. Protection des données
10. Enregistrements vidéo et audio
11. Clause de divisibilité
12. Droit applicable et for juridique

1. Domaine d'application

Les présentes conditions générales (ci-après " CG ") s'appliquent à toutes les inscriptions que ce soit sous format papier ou en ligne via le site www.planair.ch, par téléphone, par e-mail.

2. Organisation des cours

Pour des raisons d'organisation, Planair se réserve le droit de reporter ou de déplacer le lieu du déroulement des cours.

3. Nombre de participant-e-s et déroulement du cours

Afin d'assurer le déroulement des cours dans de parfaites conditions, Planair fixe pour chaque offre de formation le nombre de participant-e-s qui peut être adapté si nécessaire. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve de paiement en temps voulu).

En règle générale, si le nombre de participant-e-s est insuffisant, le cours n'a pas lieu et le client est dispensé ou remboursé de la finance d'inscription. Planair se réserve également le droit, pour d'autres raisons non imputables à Planair, d'annuler des cours annoncés dans le programme. Les finances d'inscription payées seront remboursées. Toute autre prétention des participant-e-s, notamment des demandes de dommages et intérêts en cas de modifications ou d'annulation d'un cours, est expressément exclue.

4. Exclusion d'un cours

Planair se réserve le droit d'exclure des participant-e-s d'un cours. L'intégralité de l'écolage reste due dans les cas suivants, c'est-à-dire qu'il n'y a ni remboursement au prorata, ni dispense de paiement) : exclusion du cours due au non-paiement de l'écolage ou dans des cas graves (atteinte à l'honneur, harcèlement, dommage intentionnel aux biens, etc.).

5. Inscriptions et désinscriptions, modifications de réservation, paiement de l'écolage

Toute inscription est contraignante et engage le participant ou la participante à payer la finance d'inscription. Les prix s'entendent en francs suisses, y compris la taxe sur la valeur ajoutée éventuellement due (TVA). La finance d'inscription doit être honorée avant le cours de formation.

Le non-paiement de l'écolage n'est toutefois pas considéré comme une annulation d'inscription. Après l'inscription à un cours, le participant ou la participante reçoit une confirmation d'inscription avec des instructions de paiement contraignantes de la part de Planair.

Le participant ou la participante doit vérifier immédiatement la confirmation d'inscription et signaler immédiatement les erreurs éventuelles.

Une annulation d'inscription doit être effectuée avant la tenue de la formation par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ou par courrier électronique. Le remboursement de la finance d'inscription a lieu comme suit :

Date d'annulation d'inscription et frais d'annulation :

- Jusqu'à 72 heures après l'inscription : remboursement intégral de la finance d'inscription
- Jusqu'à 30 jours civils avant le début du cours : CHF 100.- de frais de traitement
- Entre 30 et 15 jours civils avant le début du cours : 20 % de la finance d'inscription, mais au max. CHF 500.-
- Entre 14 et 8 jours civils avant le début du cours : 50% de la finance d'inscription
- Dès 7 jours civils avant le début du cours : aucune dispense ou aucun remboursement de finance d'inscription.

Si les participant-e-s et les destinataires de la facture ne sont pas identiques, les participant-e-s sont solidairement redevables de toutes les créances avec le ou la destinataire de la facture envers Planair.

7. Absences lors des leçons/sessions

Les sessions manquées ne pourront pas être rattrapées et les finances d'inscription réglées à cet effet ne seront pas remboursées.

9. Attestation de cours

À la demande du participant ou de la participante, Planair délivre une attestation de participation pour les cours effectivement suivis.

10. Exclusion de responsabilité et assurance

Pour toutes les formations organisées par Planair, celle-ci décline toute responsabilité pour les dommages causés.

11. Protection des données

Le traitement des données personnelles en rapport avec la formation de Planair est soumis à l'engagement unilatéral de Planair sur la protection des données. En s'inscrivant, le participant ou la participante accepte le traitement de ses données personnelles conformément à la déclaration de protection des données.

12. Enregistrements vidéo et audio

Les enregistrements vidéo ou audio ne sont autorisés dans les lieux de formation de Planair, ainsi que lors d'éventuelles formations en ligne qu'avec l'accord explicite de Planair et des participant-e-s.

14. Clause de divisibilité

Si une disposition de ces CG devait s'avérer nulle ou incomplète ou si son application devait être impossible, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. Dans un tel cas, la disposition invalide doit être remplacée par une disposition valide qui permette d'atteindre l'objectif initial du contrat d'une manière juridiquement admissible et qui par son contenu, se rapproche le plus possible de l'intention initiale. Il en va de même en cas de lacune.

15. Droit applicable et for juridique

Toutes les relations juridiques avec Planair sont régies par le droit matériel suisse.

Le for juridique exclusif pour tous les litiges découlant de ou en rapport avec ces CG ainsi que les formations est Lausanne, Suisse.